



L'UNESCO centralise ses impressions et recycle ses consommables

L'UNESCO développe une conscience verte qui s'incarne notamment dans la gestion de ses processus d'impression et dans une démarche de recyclage des consommables usagers.

Le coût des impressions représenterait 1 à 3 % du chiffre d'affaire annuel des entreprises, d'après une étude IDC. Un poste de dépenses sur lequel de plus en plus d'organisations ont décidé d'agir. A l'instar de l'UNESCO, l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui emploie plus de 4 400 collaborateurs dans le monde, dont 1 900 en France. « *L'impression, avec tout ce qu'elle suppose de gestion des imprimantes, d'alimentation des toners et d'enlèvement des cartouches usagées, avait été identifiée comme l'un de nos points faibles*, explique Rudi Swinnen, chef de la section des documents de l'UNESCO. *Aussi, nous avons décidé d'appréhender cette problématique de manière globale, en centralisant tout ce qui touche à l'impression* ».

L'évolution des processus d'impression passe par l'adoption de bonnes pratiques diverses comme l'audit des besoins, la réduction du nombre d'imprimantes, l'accent mis sur le multifonction, l'usage de logiciels d'économie d'impression, l'impression recto-verso, l'archivage de documents au format PDF... « *Il faut amener progressivement l'ensemble de nos collaborateurs vers ces bonnes pratiques, ce qui n'est pas forcément évident dans une organisation comme la nôtre qui compte 135 nationalités différentes : tout le monde n'a pas la même sensibilité, la même culture* », souligne Rudi Swinnen. L'UNESCO fonctionne donc par étape, service par service, pour faire évoluer progressivement les pratiques en place.

70 kg de déchets pour 10.000 pages imprimées

Entre autres dispositifs, l'UNESCO participe à un programme de collecte et de recyclage de ses cartouches d'impression. « *Chaque année, au siège de notre organisation, nous imprimons près de 6 millions de pages* (ndlr : pour des documents aussi variés que des dictionnaires, supports d'exposition, livres...). *Une production qui implique l'utilisation d'importantes ressources, notamment en consommables d'impression*, indique Rudi Swinnen. *Aussi, nous avons souhaité maîtriser de bout en bout cette production et nous engager dans une dynamique vertueuse* ».

Pour ce faire, l'organisation a sollicité l'expertise de Conibi, société créée en 2000 et spécialisée dans la collecte, le recyclage et la valorisation des cartouches et autres consommables d'impression (en 2014, l'entreprise a collecté plus 1 800 tonnes de consommables dont 1,4 tonne à l'Unesco, soit une économie de 1,5 tonne de CO2). Conibi pose différents constats : imprimer 10 000 pages peut générer jusqu'à 70 kilos de déchets de cartouches d'impression. Et 1 000 ans sont nécessaires pour qu'une cartouche d'encre de décompose entièrement. De quoi inciter à réagir...

Ramassage sur site ou dépôt en point-relais

« *Conibi a été créé à l'initiative des principaux constructeurs de systèmes d'impression à une époque où aucun cadre juridique ne leur imposait de mettre en place un telle structure. Bien que concurrents, les constructeurs d'imprimantes et de copieurs se sont mis autour d'une table pour apporter une solution concrète de collecte et de recyclage auprès de leurs clients utilisateurs de leurs systèmes d'impression et faire en sorte que leurs consommables ne se retrouvent pas dans la nature* », explique Emmanuel Delamort, responsable Support clients de Conibi. Aujourd'hui, Conibi compte 45 000 sites de collecte, dans des organisations de toutes tailles et de tous secteurs d'activité : 60 % de PME, 19 % d'administrations, 16 % de grands comptes et 5 % de professionnels de l'impression.

business.lesechos.fr
Pays : France
Dynamisme : 42



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Deux solutions de collecte sont mises en place : soit le ramassage sur site, soit le dépôt en point relais. « Les consommables peuvent ensuite suivre trois filières de recyclage. A) la valorisation matière : les déchets sont broyés, les matériaux sont séparés et peuvent servir de matière première pour fabriquer d'autres produits. B) Le retour au constructeur : coques et composants peuvent alors être réutilisés. C) La valorisation énergétique : les déchets sont incinérés et permettent, par exemple, la production de chauffage urbain, » détaille Emmanuel Delamort. Aucun enfouissement, des clients rassurés, des bons gestes qui s'inscrivent dans les politiques RSE et développement durable... En outre, le client du consortium Conibi ne paie rien : tout est pris en charge par les constructeurs. Il s'agit là d'une spécificité française. Aucun dispositif de ce genre n'existe ailleurs en Europe.